

## Plan d'action pour réformer et moderniser la sphère publique



### Propositions à débattre

**La réduction de la dépense publique est la mère des réformes.**

Ce document de doctrine et de propositions concrètes pour une réduction structurelle de la dépense publique est le fruit des travaux de la commission Efficience de la sphère publique (périmètre de l'action publique, transformation numérique et modernisation de la sphère publique, efficacité des politiques publiques). Sur la base d'un constat largement partagé d'une dérive continue de la dépense publique depuis des décennies et de l'urgence d'agir rapidement pour la stopper, il propose, dans une approche holistique (couvrant les 3 versants de la sphère publique) un plan d'action assorti d'un agenda et une méthode, de manière à rompre définitivement avec la politique « du rabot ».

# Edito

Depuis plus de quarante ans, la France ne maîtrise plus ses finances publiques. Nous vivons au-dessus de nos moyens, de façon structurelle. Le simple bon sens nous dicte de rétablir la situation. Depuis trop longtemps, la France finance son système de protection sociale (retraites, santé) par la dette, et emprunte pour payer ses frais de fonctionnement. Elle est en « déficits jumeaux » (déficit public, déficit extérieur) depuis 10 ans et s'appauprit sans s'en rendre compte.

La dérive de la dépense publique en France (aujourd'hui à 57 % du PIB, 8 points de plus par rapport à la moyenne européenne) constitue LE principal obstacle à l'emploi en ce qu'elle induit de facto un niveau record de prélèvements obligatoires sur les agents économiques. Des économies tendancielles sont annoncées (46 milliards d'euros sur la période 2015-2017), mais en réalité, la dépense publique en valeur continue de croître année après année de l'ordre de 15 à 20 milliards d'euros par an. Aujourd'hui, quoi qu'en disent certains, nous n'avons pas de baisse des dépenses publiques puisqu'elles s'établissent à 1243 milliards d'euros en 2015 (contre 1186 milliards d'euros en 2012), un record historique.

Notre pays doit rompre avec la culture de la dépense et « la facilité de la dette publique » qui atteint aujourd'hui près de 100 % de notre PIB. La France doit réduire sa dépense pour pouvoir réduire son déficit et sa dette, et permettre ainsi d'alléger le fardeau fiscal et social qui pèse lourdement sur l'appareil productif, sur le travail et surtout, sur nos générations futures.

Réduire la dépense publique est impératif pour alléger les prélèvements obligatoires pesant sur les forces vives de la France et permettre une refondation de notre fiscalité qui est structurellement instable et économiquement inefficace. Il en va de la possibilité pour la France de dégager

des marges de manœuvre pour préparer l'avenir, de restaurer la compétitivité des entreprises et d'améliorer l'attractivité du territoire. C'est donc la condition d'une croissance durable de l'activité et de l'emploi.

Un consensus sur cette question figure dans les programmes des candidats à la primaire de la droite et du centre, mais aussi dans le discours des réformateurs à gauche

La question centrale est donc « Comment reformer la sphère publique tout en maintenant le niveau de protection sociale et de service public qui est le nôtre ? » Il ne s'agit pas de faire moins, mais mieux.

Pour y parvenir, un seul moyen : engager des réformes structurelles.

Les candidats à la fonction présidentielle doivent en convaincre les Français, et surtout devront conduire ces réformes après l'élection. Cela suppose de présenter, dans le cadre du débat républicain – impliquant toutes les parties prenantes –, une vision, une stratégie, une méthode, des indicateurs et un agenda précis concernant les modalités concrètes de leur exécution et du retour à l'équilibre des comptes publics.

Il est également urgent de définir un plan d'action clair et cohérent pour réformer, moderniser et accroître durablement l'efficacité de notre sphère publique et la rendre plus agile. Notre pays a une tradition de l'excellence, une « marque France », une fonction publique et des services publics reconnus. Efficience, excellence, performance, qualité, compétence, simplification de la sphère publique doivent être les enjeux clés de la construction de l'action publique de demain.

Les réformes de structure à mettre en œuvre sont connues. Elles ont été conduites avec succès chez un certain nombre de nos voisins : Grande-Bretagne, Canada, Suède, Allemagne. Passons maintenant à l'acte avec des mesures concrètes, expliquées et exécutées rapidement. L'action doit être fondée sur un changement de culture et de paradigme.

La prochaine mandature doit viser prioritairement deux objectifs : le retour au plein emploi et le rééquilibre des comptes publics. C'est une obligation collective. Nous le devons aux Français et aux générations futures, et surtout, nous pouvons le faire !

**Pierre Gattaz**  
Président du MEDEF



**Anne-Marie Couderc**  
Présidente du pôle  
Sphère publique du MEDEF



1.

## **Etat des lieux des finances publiques de la France**

2.

## **Donner une ambition aux réformes**

3.

## **Les principales mesures prioritaires proposées par le MEDEF**

# 1. Etat des lieux des finances publiques de la France

Source : Insee, Comptes nationaux des administrations publiques – Année 2015, mai 2016

**Déficit public** de - 77,4 mds €, soit - 3,5 % du PIB (après - 4 % en 2014), dont :

- Etat : - 71,3 mds €
- ODAC (Organismes divers d'administration centrale) : - 1,1 mds €
- Administrations publiques locales : 0,7 mds € (capacité de financement)
- Administrations de sécurité sociale : - 5,7 mds €

**Dette publique** (au sens de Maastricht) de 2 096,9 mds €, soit 96,1 % du PIB fin 2015 (**record historique**), après 95,3 % fin 2014. Elle s'accroît de + **56,6 mds €** en 2015, après + 85,9 mds € en 2014. Une charge des intérêts de la dette de 48,6 mds €

**Ratio Prélèvements obligatoires** de 44,7 % du PIB (**le deuxième plus élevé d'Europe derrière le Danemark**), en diminution de 0,1 point par rapport à 2014. Les impôts ont augmenté de + 2,9 % sur un an (dont : + 3,2 % sur les produits et la production (347,7 mds €) ; + 1,4 % pour les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (274,6 mds €)), et les cotisations sociales de + 1,0 % (370,1 mds €)

**Dépenses publiques** de 1 243,3 mds € (record historique), soit 57 % du PIB. En progression annuelle en 2015 + 16,8 mds €, soit + 1,4 % par rapport au niveau de 2014.

Le poids respectif des dépenses des différentes administrations :

- Administrations publiques centrales (principalement l'Etat) : 32 %
- Administrations publiques locales : 21 %
- Administrations de sécurité sociale : 47 %

## Deux postes « poids lourds » de la dépense publique

- **Dépense sociale** : 680 mds € en 2014, soit 31,9 % du PIB (**record mondial**) et 55,4 % de la dépense publique non consolidée. En 2015, les dépenses de **prestations sociales** se sont établies à 567,4 mds € (soit 26,2 % du PIB), (**record historique**) en progression annuelle de + 1,8 %, dont
  - Prestations Vieillesse du régime de base : 220,2 mds € (cf. LFSS 2015)
  - Prestations maladie du régime de base : 187,6 mds € (cf. LFSS 2015)
- **Rémunération des salariés des administrations publiques** : 281,5 mds € (soit 13 % du PIB), en progression de + 1,0 % sur un an
  - Fin 2014, 5,64 millions d'emplois dans la fonction publique, y compris 209 000 contrats aidés (+0,7 en un an)

## Position du MEDEF

Des économies sont annoncées, mais en réalité, la dépense publique en valeur continue de croître année après année

**Réduire les dépenses publiques est un impératif.**

**C'est possible ! Nos voisins européens l'ont fait**

Viser une croissance « 0 % valeur » de la dépense et mettre en œuvre les réformes de structure qui s'imposent pour ramener le poids de la dépense publique à 49 % du PIB à l'horizon 2020 et rejoindre ainsi la moyenne européenne.

## 2. Donner une ambition aux réformes

### Cinq règles de méthode

- **Proposer une démarche globale** qui interroge l'utilité sociale et l'efficacité de la dépense publique.
- **Définir une stratégie, un calendrier, un schéma exécutoire, et des modalités d'évaluation** (notamment systématiser les études d'impact ex ante et ex post).
- **Réformer par ordonnances**.
- **Adopter une culture de l'efficience et de responsabilisation des acteurs**.
- « **Faire faire** » et **contracter avec la sphère privée**, à chaque fois qu'il y a un acte de production.

### Trois principes d'action

- **Passer de la culture du rabot à la culture de réingénierie.** Les expériences étrangères qui ont réussi démontrent l'efficacité de la méthode de coupes « drastiques one-shot » des dépenses publiques injustifiées et inutiles.
- **Lisibilité et cohérence de l'action publique : Faire des choix en termes de dépenses publiques.** Définir les priorités et consacrer les moyens nécessaires à la conduite de l'action publique ; changer la structure des dépenses ; adapter la dépense au périmètre redéfini ; lier dépense et efficacité ; chasser le gaspillage et les dépenses inutiles.
- **« Faire mieux avec moins ».** Une action publique efficace signifie : « faire mieux avec moins » ! Ceci passe notamment par un contrôle rigoureux de l'exécution de la dépense sur objectifs (préalablement définis), le benchmarking, l'externalisation et la délégation au privé, l'utilisation du numérique.

## Cinq réformes structurelles qui s'imposent pour la sphère publique

- **Une refonte profonde de l'action publique :**

- Recentrer ses missions. La puissance publique ne peut et ne doit pas tout faire ! L'action publique doit être rentrée sur les seules missions qu'elle sait faire mieux que le privé, à partir de critères : prix, durée, qualité des services publics.
- **Transformer en profondeur sa gouvernance**, et s'aider d'une instrumentation appropriée.
- **Promouvoir les différents modèles contractuels d'externalisation des services publics et particulièrement le modèle concessif** afin de rendre plus systématique la gestion des services publics par des entreprises privées.
- **Moderniser le service public et optimiser sa gestion.**
- **Viser l'efficience et l'excellence de l'action publique.**

- **Une vraie réforme de notre système de protection sociale** (conduisant à équilibrer les comptes sociaux de la France : retraites, assurance-maladie, assurance chômage) pour maîtriser les dépenses sociales.
- **Réformer le millefeuille territorial et baisser la dépense publique locale.**
- **Simplifier le fonctionnement de l'Administration** (environnement, structures, schémas de décisions, démarches, réglementation...) et assurer la stabilité juridique et fiscale.
- **Repenser la fabrique de la loi et des normes.**

### 3. Les principales mesures prioritaires proposées par le MEDEF

#### I. FINANCES PUBLIQUES

##### Rejoindre la moyenne européenne

1. **Fixer** comme objectif de trajectoire une croissance « 0 % valeur » de la dépense pour **réduire** le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires respectivement à 48 % et 40 % du PIB à l'horizon 2022, et **retrouver** l'équilibre budgétaire.

##### Trajectoire officielle 2015-2019 extrapolée vs trajectoire proposée par le MEDEF

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart
	PIB	1,2	1,5	1,5	1,75	1,9	2	
Dépenses	Gouvernement Mds € %	1243,3 57 %	1255,8 56 %	1276,7 55,6 %	1287,9 54,4 %	1312,3 53,4 %	1349,5 53 %	
	MEDEF Mds € %		1255 55,9 %	1255 54,6 %	1255 53,0 %	1255 51,1 %	1255 49,3 %	Effort = 94,5 Mds €
PO	Gouvernement Mds € %	974,6 44,5 %	991,2 44,2 %	1010,4 44,0 %	1037,0 43,8 %	1067,0 43,5 %	1102,4 43,3 %	
	MEDEF Mds € %		986,7 44 %	1001,2 43,6 %	1003,8 42,4 %	1013,0 41,3 %	1023,5 40,2 %	Gain = 78,9 Mds €

NB :

- extrapolation de la croissance du PIB estimée pour 2019 (trajectoire officielle) ;
  - prise en compte des dépenses supplémentaires annoncées pour 2017 ;
  - 1255 mds € de dépense par rapport à une dépense en valeur estimée en 2016 à 1255,8 Mds €.
- Source : Programme de stabilité 2016-2019. Calcul interne, d'après les hypothèses de croissance retenues par le Gouvernement.

2. **Exclure** à l'Etat la possibilité de recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement.
3. **Imposer** une règle d'or « 0 déficit » aux collectivités territoriales et aux régimes de la sécurité sociale, et **financer** par l'impôt les régimes de solidarité sociale (famille, maladie).
4. **Fixer** pour les collectivités territoriales un objectif annuel de baisse des dépenses de fonctionnement, et des ratios de dépenses par habitant, pour maintenir un bon niveau d'investissement.
5. **Constitutionnaliser** le principe de l'universalité de l'impôt sur le revenu : « tous les contribuables payent l'impôt sur le revenu » et préserver la dualité IR/CSG.

- 6. Augmenter** de 2 points la TVA, à l'instar de nombreux pays européens (Allemagne, Danemark) pour financer la protection sociale, et baisser d'autant les cotisations sociales pesant sur le travail (cf. proposition 21).
- 7. Taxer** les entreprises en fonction de leur capacité contributive, et donc supprimer les impôts sur les facteurs de production.
- 8. Baisser** le taux d'IS à la moyenne européenne soit 22% en 2020 et harmoniser l'assiette de l'IS au niveau européen.
- 9. Supprimer** l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) pour favoriser notamment la transmission et la pérennité des entreprises familiales.
- 10. Imposer** à un taux forfaitaire de 25 % les revenus du capital, dividendes et intérêts, et les plus-values. Le taux forfaitaire ne s'appliquerait qu'au-delà d'une certaine durée de détention. Une telle réforme simplifierait considérablement notre fiscalité du capital et la rapprocherait de la moyenne européenne tant dans son mécanisme que dans son niveau de taxation.
- 11. Simplifier** et standardiser les documents budgétaires pour améliorer le suivi des dépenses de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité sociale, et les inscrire dans une programmation pluriannuelle (notamment, l'instauration d'une gestion pluriannuelle des dépenses de santé et d'une gouvernance transverse). Anticiper le vote des lois de finances.

## II. MISSIONS DE LA SPHERE PUBLIQUE

- Redéfinir les missions des trois versants de la sphère publique**
- 12. Recentrer** l'Etat sur les missions régaliennes : la défense nationale, la justice, les affaires étrangères, la police, la monnaie et les finances, la garantie des libertés individuelles et collectives, la garantie de la cohésion sociale et territoriale, l'aménagement du territoire, la définition d'une politique d'éducation et de santé publique pour l'ensemble de la population, et la régulation.
  - 13. Revoir** l'objet et les missions des 600 établissements publics, en supprimer 20 % ; **décentraliser et privatiser** les missions à chaque fois que possible.
  - 14. Supprimer** (définitivement et clairement) la clause de compétence générale et définir clairement et avec exhaustivité les missions pour chaque niveau territorial afin de supprimer la redondance des compétences.

- 15. Recentrer** les missions de la sphère publique hospitalière, et sortir de la logique des hôpitaux-cathédrales. **Impulser et accompagner** la mutation organisationnelle induite par les nouvelles technologies et les progrès thérapeutiques.

### III. PROTECTION SOCIALE

#### Rééquilibrer les comptes sociaux

- 16. Ne plus financer** par emprunt les régimes sociaux, une spécificité française à corriger !
- 17. Réformer** les retraites : reculer l'âge du départ à la retraite pour qu'il soit porté à 65 ans en 2026. Accélérer le rythme du relèvement de la durée de cotisation pour atteindre 43 ans en 2026. Engager une réforme systémique avec pour objectif de distinguer ce qui relève de la solidarité de ce qui relève des régimes contributifs et développer un étage de retraite supplémentaire. Aller au bout de la suppression des régimes spéciaux de retraite. Faire converger les règles de retraite du public vers celles du privé.
- 18. Maîtriser** les dépenses de l'assurance-maladie. Optimiser le système (en le réorganisant et en visant l'efficience) : accélérer la réforme de l'hôpital, avec le développement de la chirurgie ambulatoire, la télémédecine et le maintien à domicile ; promouvoir un système réellement construit autour du patient, reposant sur une organisation et une coordination opérationnelle plus efficaces du parcours de soins ; permettre au système de santé d'accueillir l'innovation, car porteuse d'efficience. Engager une réflexion sur ce qui relève respectivement de : la solidarité, la mutualisation et la responsabilisation. Assurer l'équité (de traitement) et l'égalité de concurrence entre acteurs économiques et stimuler la concurrence entre eux ; faire converger les tarifs public-privé.
- 19. Réformer** l'assurance-chômage pour revenir à l'équilibre structurel du régime : doctrine en cours.

Pour mémoire, positions du MEDEF à l'occasion de la dernière négociation : à capital de droits constant, calculer l'allocation en tenant compte du salaire moyen mensuel perdu et mettre fin à l'utilisation de l'assurance chômage comme complément de revenu. Adapter la durée d'indemnisation en fonction du risque encouru, en faisant varier – à la hausse ou à la baisse – le ratio « jour cotisé : jour indemnisé » selon les variations du taux de chômage (au sens INSEE) constatées sur 2 trimestres consécutifs. Relever l'âge d'entrée dans la filière seniors. Améliorer l'accompagnement des

demandeurs d'emploi, y compris en matière de formation, selon une logique de droits et devoirs mieux assumée. Renforcer le contrôle de la recherche d'emploi. Mettre fin à l'optimisation du système d'assurance chômage par les organismes et entreprises publics (fin du régime d'« opt out ») et revoir le système de financement de Pôle emploi.

- 20. Créer** un compte allocation unique (regroupant l'ensemble des prestations sociales) numérisé et plafonné sous condition de ressources.
- 21. Utiliser** la TVA comme l'un des outils privilégiés (avec la CSG) pour financer la protection sociale et permettre une réduction des charges sur les entreprises.

## IV. FONCTION PUBLIQUE

### Créer un « choc de productivité »

- 22. Stabiliser** la masse salariale des 3 fonctions publiques, notamment, ne pas remplacer 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite.
- 23. Réformer** en profondeur le statut de la fonction publique, et réserver le statut aux seuls emplois de puissance publique.
- 24. Organiser** la mobilité générale entre administrations et entre les 3 fonctions publiques, et développer les passerelles professionnelles public-privé.
- 25. Décloisonner** les filières métiers, et **favoriser** la polyvalence des postes/métiers.
- 26. Faire** évoluer, valoriser et manager les compétences des agents pour répondre aux nouvelles attentes.
- 27. Investir** dans la transformation de la sphère publique (numérique/digitalisation – permettant de revoir complètement la relation citoyen/entreprise et Etat –, formation – y compris des formateurs).
- 28. « Réformer »** les formateurs.
- 29. Développer** des programmes de formation aux mécanismes de l'entreprise dans la formation initiale (lycée et université).
- 30. Instaurer** un stage obligatoire de deux mois minimum en entreprise pour les élèves des écoles administratives.
- 31. Ajuster** la durée de travail hebdomadaire et annuelle dans les 3 fonctions publiques et les grandes entreprises nationales sur celle de la sphère privée.
- 32. Réduire** le nombre de RTT.
- 33. Rétablir** le principe du jour de carence.

## V. SIMPLIFICATION

### Simplifier et optimiser l'organisation territoriale

34. **Réduire** le nombre de collectivités territoriales et d'élus, avec une restriction du cumul de mandats.
35. **Accompagner** le programme de suppression d'échelons territoriaux d'une obligation de fusion des services.
36. **Réduire** à 2 le nombre d'autorités publiques locales disposant du pouvoir de lever l'impôt.

### Simplifier et moderniser le fonctionnement de l'Administration

37. **Amplifier et accélérer** le mouvement de fusion ou de mutualisation de directions centrales, locales et de sécurité sociale.
38. **Repenser** l'accès au service public en systématisant des guichets uniques intégrés : mettre en place un compte citoyen et un compte entreprise uniques.
39. **Réduire** le nombre encore trop important des exceptions à la règle « Le silence de l'administration vaut acceptation ».
40. **Changer** le logiciel de l'Administration : passer du contrôle au conseil.
41. **Etablir** une stratégie et un plan d'action « Digital First » mettant le numérique au cœur des actions de transformation de l'Etat, et **confier** la responsabilité du pilotage exécutif à la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC). **Décliner** le plan d'action de manière coordonnée au niveau des administrations décentralisées et des collectivités territoriales. **Augmenter** l'automatisation des tâches répétitives pour placer les agents auprès des populations fragiles.
42. **Créer** une filière métier autour de l'excellence opérationnelle au sein de l'Etat afin de favoriser très largement le déploiement des projets d'excellence opérationnelle et du Lean management.

### Repenser la fabrique de la loi et des normes

43. **Instituer** le « one in, two out » et **créer** par réaffectation de ressources internes une Direction départementale interministérielle de la simplification (mission : suppression de textes inutiles ; effectif : 10 % des fonctionnaires).
44. **Mettre en place** un Comité Impact entreprises, composé d'experts économiques et sociaux et de chefs d'entreprises, chargé de l'étude d'impact des mesures législatives et réglementaires affectant les entreprises.

- 45. Penser** d'abord TPE-PME dans la fabrique des lois et des normes.
- 46. Réduire** le nombre de parlementaires à l'instar de ce qui existe à l'étranger.
- 47. Revenir** à des sessions parlementaires brèves au printemps ou à l'automne pour réduire l'inflation législative et en réguler le flux.
- 48. Etablir** un nombre maximum d'amendements identiques pouvant être portés au débat sur un projet ou une proposition de loi.
- 49. Rendre** obligatoire les études d'impact sur les PPL dès lors qu'elles sont inscrites à l'ordre du jour sur les projets d'ordonnance et sur les amendements emportant une modification substantielle du champ d'application d'une mesure législative.

## VI. MANAGEMENT ET CONDUITE DU CHANGEMENT

### Adopter une démarche pragmatique

- 50. Mettre en place** des binômes chargés d'établir le cadre des réformes : chefs d'entreprise/élus ou cadres dirigeants du privé/hauts fonctionnaires ou responsables dans l'administration, placés directement auprès du Premier ministre.

### Exemples de sujets de missions

- Définition exhaustive des missions de la sphère publique (Etat, collectivités territoriales, sécurité sociale) et des modalités de délégation/transfert vers le privé, l'associatif ou l'échelon local pertinent.
- Développement de la culture numérique et de la culture de la performance au sein de l'Etat et des administrations (avec 3 dimensions : managériale, partenariale public/privé, allocation des ressources humaines et accompagnement des agents).
- Les nouvelles voies de coopération Administrations et Entreprises (avec 3 dimensions : mobilité & passerelles, externalisation, incentives).
- La place des entreprises dans la fabrication des lois et des normes. Compte unique entreprise (2 volets : simplification, rationalisation des ressources des guichets existants).
- Valorisation des données issues de la sphère publique (avec 3 volets : renforcement de l'évaluation, prévention, partenariat entre les secteurs public et privé).
- La stratégie et la politique de la santé (avec représentants des industries de santé et de l'administration de la santé).

- 51. Systématiser** la concurrence pour les prestations de service public, chaque fois que c'est faisable : identifier les activités à externaliser, comparer les coûts, organiser le processus d'externalisation et mettre en place le dispositif de suivi des prestataires.
- 52. Développer** les expérimentations, notamment dans une dimension territoriale (ex : hôpital de demain en région, domicile connecté, villes intelligentes et durables, ...)
- 53. Adopter/Développer** les pratiques de gestion de projet et de pilotage de la performance, utilisées dans le secteur privé, par la mise en place systématique d'indicateurs opérationnels adaptés aux métiers, et par la gestion prévisionnelle des compétences et des ressources.
- 54. Piloter** strictement l'exécution des actions décidées pour atteindre l'objectif fixé.
- 55. Utiliser** le numérique et la digitalisation comme moyens d'action pour améliorer la performance.
- 56. Imposer** à tous les échelons le contrôle a posteriori de l'exécution budgétaire, avec une documentation des économies réalisées et la justification pour tout manquement aux objectifs fixés ex ante.

### Définir une nouvelle gouvernance

- 57. Nommer** un PDG de la fonction publique issu du privé, missionné pour la conduite du processus de transformation de l'Administration.
- 58. Choisir** les responsables à la tête de directions clés de l'Administration fortement utilisatrices de RH d'abord en fonction de leur compétence managériale.
- 59. Faire participer** la société civile à la refonte de l'action publique (Conseils d'administration ouverts, e-démocratie, ...)

### Evaluer le processus de réformes

- 60. Mettre en place** un baromètre (en open data) du suivi de la mise en œuvre des réformes.
- 61. Systématiser** les études d'impact par une cellule public-privé dans chaque ministère.
- 62. Renforcer** le rôle du Haut conseil des finances publiques en lui transférant la mission de prévision macroéconomique et en le dotant d'un pouvoir de contrôle et d'évaluation indépendants.
- 63. Faire** de la loi de règlement l'occasion de dresser le bilan relatif à l'évaluation et au suivi de l'exécution des dépenses publiques.

## MEDEF

Le MEDEF est le premier réseau d'entrepreneurs de France avec plus de 750 000 entreprises adhérentes dont 90% de PME de moins de 50 salariés et 80 fédérations professionnelles.

Le MEDEF défend et fait valoir les intérêts des entreprises auprès de l'ensemble des décideurs et promeut l'esprit d'entreprendre et de conquête dans un monde en transformation.

Le MEDEF dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société civile et met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance de l'économie.

## Pôle sphère publique • MEDEF

Le Pôle « Sphère publique », voulu par Pierre Gattaz et animé par Anne-Marie Couderc, travaille sur une approche globale afin de rendre plus efficiente la sphère publique, de simplifier la vie des acteurs économiques, de rapprocher les mondes (entreprises, élus, associations, éducation, Administration) pour créer des synergies en travaillant avec la sphère publique et non pas en opposition ; le tout au bénéfice des contribuables et des citoyens Français.

Ce Pôle s'inscrit dans une approche de pédagogie et dans une démarche de proposition pour peser et convaincre le Gouvernement et les syndicats à s'engager dans le chemin des réformes indispensables pour le pays : réforme de la sphère publique et réduction de son poids dans l'économie, réforme du code du travail, la refondation fiscale, le chantier de la simplification.

### Contact :

Pôle sphère publique

Islem Belkhou - [iblekhous@medef.fr](mailto:iblekhous@medef.fr)



MEDEF  
55, avenue Bosquet  
75330 Paris Cedex 07  
Tél. : 01 53 59 19 19  
[www.medef.com](http://www.medef.com)

